

Concours Ampère 2020 : présentation

Un **concours "Ampère2020"** a été lancé par la maison d'Ampère et la SEE.

Ce concours national est destiné aux scolaires des écoles, collèges et lycées et à l'enseignement supérieur.

Le but de ce concours est d'honorer le 200^e anniversaire de la découverte des lois de l'électrodynamique par André-Marie Ampère en 1820 et s'inscrit dans la commémoration "Ampère 2020".

Le concours consiste en la réalisation d'une production qui met en honneur le savant Ampère. Celle-ci peut prendre des formes extrêmement diverses qui peuvent aller de la réalisation d'un simple dessin, d'une affiche, jusqu'à la mise au point d'une pièce de théâtre avec la réalisation d'expériences d'électricité, de vidéos, etc.

L'aspect historique ou humain peut être le fil conducteur du projet qui peut être pluridisciplinaire et être réalisé dans le cadre d'une classe ou d'activités extrascolaires tel qu'un atelier de la pratique artistique ou scientifique, etc. Il peut ne concerner qu'un petit nombre d'élèves.

Le jury sera constitué par des chercheurs, des professeurs et des personnes issues du monde de l'entreprise.

Il y a aura trois niveaux de classement indépendants : primaire, collège et lycée avec trois gagnants par niveaux. Des lots viendront récompenser les lauréats. La remise des prix aura lieu en juin 2020.

Ce concours doit être connu, n'hésitez pas à relayer l'information auprès de vos divers contacts. Il a reçu le soutien du rectorat de Lyon et du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et la commémoration "Ampère2020" est organisée sous le haut patronage du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Alain Jouve - Secrétaire de la Société des Amis d'André-Marie Ampère
Patrick Leclerc - Président Groupe Régional